

**Avenant 2020 à la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi**

CD/2020/038

**Service chef de file :**

I - Mission action sociale de proximité

Résumé :

En décembre 2018, le Département a contractualisé avec l'Etat dans le cadre de sa Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Cet engagement, formalisé dans la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, qui a été approuvée par délibération CD/2019/002 du Conseil Départemental du 5 février 2019, porte sur le déploiement de 21 actions correspondant à trois champs d'intervention : l'enfance, l'action sociale de proximité et l'insertion.

Cette convention tri-annuelle acte pour la période 2019-2021 un engagement financier commun, qui s'élève à 1 160 700 € pour l'Etat et le Département en 2019. Pour cette première année de mise en œuvre de la convention, le Département a dépensé au total 6 105 362,64 € pour l'ensemble des actions menées, soulignant l'engagement massif de la collectivité pour aider les plus fragiles et favoriser la cohésion sociale dans notre Département. Dans le contexte actuel de crise sanitaire liée à la covid-19, l'enjeu de la pauvreté impose davantage encore de redoubler d'efforts afin de prévenir et d'endiguer le basculement dans la pauvreté des publics fragiles.

Pour cette deuxième année de mise en œuvre de la convention, l'État prescrit la signature d'un avenant au contrat, impliquant l'intégration de deux nouvelles actions au socle commun des engagements : la formation des travailleurs sociaux et la formation des professionnels de la petite enfance. Cet avenant notifie également l'enveloppe financière dédiée à cette nouvelle année d'engagement qui s'élève à un montant de 1 535 544,10 €.

Il est proposé au Conseil Départemental d'approuver l'avenant 2020 à la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi signée avec l'État.

**I - Contexte et enjeux de la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, hier et aujourd'hui**

**1.1. La lutte contre la pauvreté dans le Bas-Rhin : un engagement de longue date du Département**

La pauvreté s'intensifie et en 2019 plus d'un tiers des Français y ont été confrontés : ce sont 9 millions de personnes dont 3 millions d'enfants qui vivent sous le seuil de pauvreté en France. De fortes disparités territoriales sont constatées dans le Bas-Rhin : Strasbourg concentre un taux de pauvreté très élevé tout comme des communes plus rurales à l'instar de Sarre-Union, Schirmeck ou encore Sélestat.

Face à l'enjeu fondamental que constitue la lutte contre la pauvreté, le Département, en tant que chef de file de l'action sociale, a fait de cette lutte une priorité absolue en engageant depuis plusieurs années une mobilisation générale dans le cadre des plans qu'il a adoptés : le Plan Départemental pour l'Emploi et l'Inclusion ; le Plan Départemental d'Action Sociale de Proximité ; le Plan d'Actions Enfance, Jeunesse, Famille.

C'est pourquoi, suite à l'annonce par le Président de la République de la *Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté* le 13 septembre 2018, le Département a souhaité se positionner comme l'un des 10 territoires précurseurs de la stratégie au niveau national, se traduisant par la délibération du 4 février 2019.

Deuxième territoire à contractualiser avec l'État, le Conseil Départemental du Bas-Rhin signe le 20 décembre 2018 la *Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi* qui repose sur trois axes d'action :

- accompagner l'accès à la majorité des jeunes les plus fragiles, pour préparer leur accès à l'autonomie et éviter les ruptures ;
- accompagner l'accès aux droits et garantir à chacun « un pouvoir vivre » réel, pour permettre à tous les Bas-rhinois l'accès aux besoins fondamentaux ;
- accompagner vers et dans l'emploi, pour sortir d'un système de solidarité qui compense les difficultés sociales et passer à un système qui les prévient.

## **1.2. Un engagement du Département renforcé et démontré dans le contexte de la crise sanitaire liée à la covid-19**

Le contexte de crise sanitaire actuel ne cesse de rappeler au Département sa mission de chef de file de l'action sociale et sa place de premier échelon des solidarités de proximité. Dès l'apparition de la pandémie liée à la covid-19, il a agi avec réactivité pour porter secours aux plus fragiles et protéger l'ensemble des Bas-Rhinois. Cet engagement s'est traduit notamment par :

- la distribution de repas solidaires : participation à l'identification du public et co-financement
- la production de gels hydroalcooliques et de masques par des entreprises d'Insertion par l'Activité Economique (IAE) : 98 recrutements à l'atelier de production de masques du Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE) dont 21 étudiants et 5 Bénéficiaires du RSA (BRSA) ;
- assistance aux EHPAD : 415 volontaires recensés au plus fort de la crise, dans 59 établissements différents, pour 1 500 journées réalisées au total depuis le 23 mars ;
- la distribution de 600 tablettes : aux établissements de l'Aide Sociale à l'Enfance et aux collégiens n'étant pas dotés afin d'assurer la continuité pédagogique ;
- le recrutement de médiateurs en UTAMS chargés de faire respecter les gestes barrières dans le cadre du déconfinement et de la continuité du service public ;
- l'ouverture aux étudiants du site de mise en relation des employeurs et des demandeurs d'emploi Job connexion ;
- le soutien aux plus précaires et à la reprise de l'activité économique : distribution de chèques vacances aux familles les plus modestes ; création d'un fonds de secours aux associations et entreprises (plan Marshall)

L'engagement du Département continue aujourd'hui, avec une attention particulière portée aux publics en situation de précarité, toujours plus fragiles du fait de l'augmentation du chômage et de l'isolement social induit par la crise sanitaire qui se poursuit, sans toutefois oublier les associations qui les soutiennent et les entreprises.

## II- 2019 : une première année de déploiement de la convention riche en travaux et réussites

### 2.1. Les leviers de réussite de l'année 2019

**Un rôle majeur des élus départementaux du fait de leur proximité avec les acteurs locaux, les publics en fragilité et leur connaissance du terrain :** Les élus ont pu mobiliser toutes les parties prenantes lors d'un temps fort de travail partenarial qui s'est tenu le 18 septembre 2019. Plus de 150 participants de tous les horizons se sont rencontrés dans le cadre d'ateliers de mise en œuvre opérationnelle de la convention. Cette dynamique partenariale s'est renforcée tout au long de l'année grâce aux élus départementaux qui ont pu alimenter et incarner tout au long de l'année la priorité de la lutte contre la pauvreté, ADN de notre collectivité.

**Les actions inscrites dans la convention vivent, avec de belles perspectives :** Le travail de déploiement de toutes les actions du socle ou cofinancées a été lancé, s'inscrivant d'ores et déjà dans une démarche de stabilisation, de renforcement et de généralisation.

**Un budget avec des dépenses effectives permettant la structuration de la démarche :** Durant cette première année, certaines actions étaient soit en cours de conception, à l'instar du Service Public de l'Insertion, soit en cours de déploiement concernant le référent de parcours par exemple. Compte tenu de ce déploiement progressif, la consommation de l'enveloppe financière 2019 n'a pas été totale.

### 2.2. Les actions déjà déployées

Les actions du socle commun d'engagements et les actions cofinancées		
Axe 1 : Prévenir toutes les « sorties sèches » pour les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance (ASE)	Axe 2 : Renforcer les compétences des travailleurs sociaux	Axe 3 : Insertion des allocataires du RSA
De nouvelles places d'hébergement créées	Impulsion d'une dynamique partenariale assurant une meilleure coordination des acteurs pour l'accueil du public en moins de 30 minutes	Orientation vers l'activité d'abord
Développement de l'intermédiation locative grâce à la mobilisation des services de l'Etat	Garantie de l'accueil, l'orientation et l'accompagnement de tous les usagers à 360°	Garantie du juste droit aux Bénéficiaires du RSA
Mobilisation des partenaires pour améliorer l'accès au droit des jeunes sortants de l'ASE (CAF, CPAM)	Rénovation du travail social en faveur d'un accompagnement global de la personne	Mise en œuvre d'un outil innovant : Job connexion
Les actions d'initiative départementale pour penser, agir et tester en local		
Lancement d'expérimentation : écrivain public numérique  Passage d'une phase d'expérimentation à un fonctionnement standardisé : équipe mobile santé précarité	La réactivation d'actions par le renforcement de leur dynamique partenariale et le suivi de leur déploiement : contrats locaux de santé médico-sociaux ; renforcement de l'attractivité des métiers sociaux et médico-sociaux	La mise en cohérence d'actions déjà déployées par leur inscription dans une stratégie globale contribuant à 360° à la lutte contre la précarité :  Un acteur, un toit ; Jardins solidaires ; Bilans de santé territorialisés ; Équipe spécialisée

		pour les « ménages à droits incomplets »
--	--	------------------------------------------

### III – 2020 : une démarche renforcée pour la deuxième année de déploiement de la convention

#### 3.1 Un avenant à la convention visant à consolider et approfondir la démarche engagée

Dans la circulaire du 12 février relative à la poursuite de la mise en œuvre de la *Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté*, l'État annonce que l'année 2020 « doit permettre d'ancrer le nouveau mode de gouvernance exigeant et responsabilisant de cette politique publique partagée entre l'État et les conseils départementaux ». Cet engagement doit se traduire d'une part par la reconduction en 2020 des actions du socle commun d'engagements et d'autre part par des ajustements, par voie d'avenant à la convention initiale qui correspondent :

- au renforcement significatif de l'enveloppe dédiée à l'axe insertion avec le transfert des crédits afférents au fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI), ayant pris fin au 31 décembre 2019, au fonds d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi ;
- au renforcement et à la valorisation du travail social avec l'intégration d'une nouvelle action de formation au socle commun des engagements : la formation des travailleurs sociaux. Le Département est d'ores et déjà engagé cette année sur ce volet avec des actions portant sur l'aller-vers, le counseling, la méthodologie de projet, la formation au système d'information du Service public de l'insertion, les informations préoccupantes et le Projet pour l'enfant.

Cet avenant doit également notifier les crédits accordés par l'État au Département pour cette deuxième année de déploiement de la convention ; ces derniers étant conditionnés par les résultats obtenus par le Département en 2019. L'enveloppe financière octroyée par l'État pour l'année 2020 s'élève à un montant de 1 535 544,10 €.

#### 3.2. Une poursuite des actions engagées et des actions nouvelles en réponse aux enjeux actuels liés à la crise sanitaire

<b>Axe 1 : Prévenir toutes les « sorties sèches » pour les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance (ASE)</b>	<b>Axe 2 : Renforcer les compétences des travailleurs sociaux</b>	<b>Axe 3 : Insertion des allocataires du RSA</b>
<b>Ancrer le projet d'insertion dans le PPE :</b> - Recrutement d'un chargé de mission - Mise en œuvre des « RDV des droits » pour les jeunes - Actions de formation des professionnels sur les droits des jeunes majeurs	<b>Premier accueil social humain et inconditionnel de proximité :</b> - Evaluation de l'accueil coordonné entre les acteurs sur les 2 territoires d'expérimentation et poursuite du déploiement - Généralisation à tout le Département - Renforcement de l'accueil de proximité par le recrutement de 5 SMS - Evolution des modalités	<b>Service Public de l'Insertion :</b> - Bilan de l'expérimentation - Généralisation à tout le Département à l'automne - Mise en œuvre du SPI national - Mise en œuvre du Système d'Information - Production régulière de tableaux de bord

	d'accueil en UTAMS - Lancement du déploiement des écrivains publics numériques	
<b>Développer le logement accompagné pour les jeunes sortant de l'ASE :</b> - Renforcement de l'accompagnement pour le public plus fragile ASE - Projet avec l'EPIDE - Renforcement de l'articulation des divers dispositifs	<b>Référent de parcours :</b> - Généralisation de la démarche - Poursuite des actions de formation des professionnels - Renforcement de la communication - Production de bilans qualitatifs et quantitatifs	<b>Garantie d'activité :</b> - IAE : projets lancés dans le cadre de la covid-19 + filière hygiène, projet Convergence - Instance de gouvernance régulière pour repérer les freins et opportunités - Poursuite et intensification de l'accompagnement global avec Pôle Emploi
<b>Donner les clés de l'autonomie aux jeunes accueillis à l'ASE</b> - Rendez-vous des droits - Rendez-vous avec le CMS de proximité à mettre en œuvre - Etablissements : évaluation des pratiques des professionnels		

### 3.3. Évolution des dépenses en 2020

	2019			2020 (estimation convention 2018)		
<b>Part ETAT</b>	<b>1 160 700 €</b>			<b>1 535 544,10 €</b>		
<b>Part DEPARTEMENT</b>	<b>1 399 300 €</b>			<b>1 535 544,10 €</b>		
<b>Total de l'enveloppe à consommer</b> (actions du socle commun d'engagement + d'initiative départementale)	<b>= 2 560 000 €</b>			<b>= 3 071 088,20 €</b>		
<b>Dépenses DEPARTEMENT par axe</b>	<b>751 629 €</b>	<b>335 828,88 €</b>	<b>1 056 559 €</b>	<b>658 023 €</b>	<b>353 338 €</b>	<b>1 731 723 €</b>
<b>Total dépenses DEPARTEMENT</b>	<b>= 2 144 016,88 € consommés sur chaque enveloppe action</b>			<b>= 2 743 084 € consommés sur chaque enveloppe action</b>		
-Dont Valorisation	<b>Enfance = 478 600 €</b>	<b>ASP = 327 074,32 €</b>	<b>Insertion = 722 973 €</b>	<b>Enfance = 202 000 €</b>	<b>ASP = 282 842,42 €</b>	<b>Insertion = 1 279 563 €</b>
-Dont Nouvelles dépenses	<b>Enfance = 273 029€</b>	<b>ASP = 8 754,56 €</b>	<b>Insertion = 333 586 €</b>	<b>Enfance = 456 023 €</b>	<b>ASP = 70 495,58 €</b>	<b>Insertion = 452 160 €</b>

La convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi est conclue pour la période de 2019 à 2021. En application de la loi n° 2019-816 du 2 août 2019, et plus particulièrement de son article 10, à compter du 1er janvier 2021, la Collectivité européenne d'Alsace succèdera au Département du Bas-Rhin dans tous ses droits et obligations. La présente convention continuera cependant à être exécutée dans les conditions prévues jusqu'à son échéance, sauf accord contraire des parties.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Après en avoir délibéré le Conseil Départemental décide :*

- *d'approuver l'avenant 2020 à la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi ;*
- *d'autoriser son Président à signer cet avenant.*

Strasbourg, le 02/10/20  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY